



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-39 :
Projet de convention avec le MOULIN PONT RU

L'an deux mil vingt-trois, le 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

●**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Bernard LANDEMARD, Conseillers

●**Personne absente :** Madame Séverine CHAMPETIER

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2023-39 : Projet de convention avec le MOULIN PONT RU

Monsieur Jean-Joël GIL, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement, expose les faits suivants :

Suite à une commission de sécurité commanditée par la Préfecture et le SDIS, l'association du MOULIN DE PONT RU, qui accueille du public en difficulté, se voit dans l'obligation de mettre ses locaux aux normes et notamment en ce qui concerne la lutte contre l'incendie.

Le SDIS préconise la pose d'une bâche (réserve d'eau) de 120m³ avec accès pompier. Cette installation ne peut se faire que sur une parcelle appartenant à la commune d'AMBLEVILLE située derrière l'arrêt de bus de PONT RU.

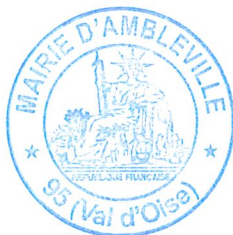
Madame le Maire propose qu'une convention soit établie entre la commune d'AMBLEVILLE et l'association du MOULIN DE PONT RU, pour la location de la parcelle B1394 concernée par ce projet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, la mise en place de cette convention.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Martine SOREL

